



HAL
open science

Licence Musique et arts du spectacle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique et arts du spectacle. 2014, Université Evry-Val-d'Essone - UEVE. hceres-02037005

HAL Id: hceres-02037005

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037005v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Musique et arts du spectacle

de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Musique et arts du spectacle

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150007900

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Evry (91), campus principal.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Musique et arts du spectacle* est l'une des deux mentions de licence du domaine *Arts, lettres, langues* de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne. La mention est centrée autour de la musique qu'elle décline en deux parcours de formation dès la première année : un parcours *Musique et musicologie*, comme il en existe dans plus d'une vingtaine d'universités en France, qui vise l'acquisitions de connaissances générales dans tous les styles et toutes les périodes de l'histoire de la musique et des compétences tant pratiques que théoriques et techniques (formation musicale, écriture, analyse) ; et un parcours original et atypique dans le paysage français, intitulé *Spectacle et musique*. Ce parcours, exclusivement théorique, propose aux étudiants de porter un regard critique transversal sur la musique, dans sa relation aux autres arts de la scène (théâtre, cinéma, danse). En troisième année, deux options permettent aux étudiants des deux parcours de se spécialiser, en fonction de la poursuite d'études qu'ils envisagent ou de leur projet professionnel, soit dans une approche didactique et scientifique de la musique, soit dans les questions relatives à l'administration de la musique et du spectacle vivant.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Musique et arts du spectacle* est structurée de manière très cohérente en termes de compétences et connaissances acquises par l'étudiant au cours de son cursus. Le parcours *Musique et musicologie* est conçu sur le modèle français classique, qui combine la pratique et la théorie et apprend aux étudiants à situer une œuvre musicale dans un contexte esthétique et stylistique. Cela permet aux étudiants qui sortent de ce parcours de poursuivre dans des masters de recherche ou d'enseignement, même si ce dernier n'est pas offert à l'Université d'Evry. D'ailleurs, afin d'être mieux préparés à ces deux types de formation - qui demeurent encore en France la voie naturelle de poursuite d'études en musique -, les étudiants peuvent suivre une option en didactique et recherche en troisième année. C'est donc une formation cohérente et particulièrement bien structurée qui est proposée aux étudiants de ce parcours.

Le parcours *Musique et spectacle* est lui aussi bien pensé en termes de compétences et de connaissances, puisqu'un étudiant qui en sort peut appréhender les problématiques du monde du spectacle, sous toutes ses formes, et particulièrement dans celles qui ont recours au son (opéra bien sûr, mais aussi danse, théâtre et cinéma). La dimension performative n'est pas exclue de la formation, au moins dans sa partie théorique, ni non plus les approches transversales (à travers le cours « Art et civilisation », commun aux deux parcours), ni non plus les arts urbains. Une grande partie des esthétiques est donc couverte. Globalement, l'offre de licence est donc particulièrement bien structurée et clairement pensée en termes de poursuite d'études et de débouchés professionnels. Elle s'appuie d'ailleurs sur des partenaires extérieurs (conservatoire d'Evry, théâtre de l'Agora, centre D. Lockwood...) qui semblent durables, mais pour lesquels il conviendrait de préciser la nature des échanges de services.

Des cours de langue étrangères obligatoires, de méthodologie appliquée à la documentation et d'informatique viennent compléter le cursus de licence ; quant aux aptitudes à rédiger et à problématiser, elles sont évaluées à travers des types de contrôle de connaissances très variés (dossiers, oral, exposés, écrits...), tout au long de la formation. On regrettera toutefois que la pédagogie par projet ne soit pas plus développée et que, chose qui y est en partie corrélée, la part des cours magistraux soit si importante dans le parcours *Musique et spectacle*, où des enseignements en plus petits groupes favoriseraient la discussion et l'échange.

Si l'accompagnement des étudiants se traduit par des dispositifs concrets (tutorat et soutien dans les matières techniques, enseignants référents) et s'il a été fait appel au Plan Réussir en Licence pour les mettre en œuvre, les résultats restent encore timides : moins de la moitié des étudiants inscrits en première année passent en deuxième année et près d'un tiers abandonnent en cours de première année. On sait que les matières techniques en musique constituent un vrai obstacle pour de nombreux étudiants, mais il conviendrait de renforcer les dispositifs mis en place, peut-être par la création de groupes de niveau et par une meilleure information auprès des lycéens (aucun dispositif spécifique ne semble mis en place). De même, si des dispositifs de réorientation existent, ils n'ont que rarement été mis en œuvre, ce qui signifie que les étudiants qui abandonnent quittent l'université. Le taux de poursuite en master à l'Université d'Evry est lui aussi relativement bas (sur 130 étudiants en première année, seule une vingtaine se retrouve en master). Arrêt des études pour les autres ? ou poursuite dans un autre établissement ? Les données fournies par l'établissement ne permettent pas de trancher et posent un vrai problème, celui du suivi des étudiants : le profil et l'origine de la population étudiante ne sont pas connus (ou pas renseignés) et rien n'est dit sur le devenir professionnel des étudiants. Cela est presque paradoxal, car un soin réel est apporté à la professionnalisation : présence nombreuse de professionnels d'horizons variés, stages optionnels, unités d'enseignement consacrées au projet professionnel (dont on notera cependant que le contenu n'est peu ou pas explicite). Se donner les moyens d'une politique de professionnalisation implique aussi de l'évaluer. La mention *Musique et arts du spectacle* doit véritablement s'emparer de cet enjeu.

Enfin, et cela va de pair, elle devrait revoir son mode de pilotage : le dossier fait état d'un conseil de perfectionnement, mais ne mentionne pas sa composition. Il semblerait surtout que les étudiants, d'une manière générale, ne soient pas assez associés au pilotage, puisque leurs représentants ne sont que « convoqués » quelques fois par an par le responsable de la formation pour rendre compte de problèmes. Un organe d'évaluation et de suivi de la licence plus ouvert permettrait de mieux prendre en compte l'avis des étudiants. D'ailleurs - fait là aussi très singulier - aucun dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants ne semble mis en place. Ce point faible, déjà signalé par l'AERES lors de la précédente évaluation, mériterait d'être rapidement corrigé. Pour finir, ce défaut en matière de pilotage se traduit aussi dans la qualité du dossier fourni à l'AERES : des informations manquent, d'autres sont redites plusieurs fois.

- Points forts :
 - Une formation originale, bien articulée, progressive et bien corrélée au milieu universitaire et culturel local.
 - Une forte présence d'intervenants professionnels et de dispositifs permettant aux étudiants de se préparer à leur entrée dans le monde du travail.

- Points faibles :
 - Une connaissance très insuffisante de la population étudiante, tant dans sa provenance que dans son devenir professionnel.
 - L'absence de dispositifs d'évaluation de la formation.
 - Des dispositifs d'aide à la réussite encore peu ou pas assez efficaces, même si les matières techniques constituent un vrai obstacle pour les étudiants qui n'ont pas eu de formation musicale préalable.

- Recommandations pour l'établissement :

D'une manière générale, il conviendrait d'améliorer le pilotage de la formation au sens large, à savoir le suivi et l'évaluation par tous les acteurs (enseignants, étudiants, professionnels extérieurs) de la formation et la mise en place d'outils permettant de disposer d'indicateurs (insertion, poursuite d'études, origine des étudiants...). On pourrait, par exemple, s'appuyer sur des amicales d'étudiants ou développer un réseau d'alumni. Mais il serait aussi nécessaire de plus associer les étudiants aux réunions de département et à la réflexion d'ensemble sur la formation, ce qui permettrait peut-être là aussi d'obtenir de meilleurs résultats. De plus, pour limiter le taux d'abandon et d'échec en première année, on pourrait envisager de faire une information plus ciblée et efficace en direction des lycéens, en les rendant attentifs aux exigences d'une licence de musique et en créant des groupes de niveau. Enfin, des conventions, si elles n'existent pas déjà (ce que ne renseigne pas le dossier), pourraient utilement formaliser les partenariats avec les établissements ou centres associés à la formation.



Observations de l'établissement

Evry, le 17 avril 2014

Affaire suivie par :

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**L'administrateur Provisoire de
l'Université d'Evry Val d'Essonne**

A

**Jean-Marc GEIB
Directeur de l'Agence d'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
Section des Formations et des Diplômes**

Objet : Evaluation des licences vague E
Réf AERES : S3LI150007900

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre rapport concernant la licence mention « Musique et Arts du Spectacle ». Nous tenons à remercier l'AERES pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ce rapport a été transmis au responsable de mention et au directeur d'UFR concernés, qui nous ont fait part en retour de leurs commentaires que vous trouverez ci-joint.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation des formations de l'Université.



Michel GUILLARD



EVALUATION DES DIPLOMES LICENCES – VAGUE E

Observations	
Domaine	Arts, lettres, langues
Mention	Musique et arts du spectacle
Demande n°	S3LI150007900
Responsable de mention	André LISCHKE

Merci d'avoir pris le temps de lire notre dossier d'évaluation de notre de la mention *Musique et arts du spectacle* et de ses deux parcours de licence *Musique et musicologie* et *Spectacle et musique* (renouvellement)

Votre évaluation a fait l'objet d'une réunion de département afin de déterminer les possibilités d'affiner nos enseignements en rapport avec vos préconisations

– En ce qui concerne la population étudiante, nos enseignants référents se sont déplacés dans les lycées de proximité comportant des options musique « lourdes » au baccalauréat : lycée François 1^{er} à Fontainebleau et lycée JB Corot à Savigny et nous comptons dès l'année prochaine proposer une information aux lycées du bassin. Le PRL sera développé notamment en L2 ainsi qu'un groupe d'écriture supplémentaire

– En ce qui concerne le devenir de nos étudiants, un suivi est proposé par la direction de la réussite étudiante (SCUIO-IP). Nous avons néanmoins des contacts réguliers et informels avec nos « anciens » comme cela se pratique dans le milieu professionnel et qui nous permet de penser que nos étudiants qui ne s'orientent pas vers notre master, très demandé par ailleurs, complètent leur formation dans d'autres masters, dans des écoles supérieures privées (techniques et administratives) et au sein de formation supérieure des conservatoires. Notre association des étudiants arts-musique est également sollicitée pour le suivi.

– En ce qui concerne le système d'évaluation, celui-ci sera mis en place dès la rentrée.

Cette évaluation nous aidera à infléchir pour le mieux notre formation.